



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2016

L'an deux mille seize le 30 septembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel ALLEGRE, Maire.

Présents : Mesdames ALLEGRE Annie, DUCHENE Marie-Thérèse, BARRERE Marie-Pierre, Messieurs BORYCKI Gérard, DROUIN Pierre, DELALEUX Sébastien, BIZOT Jean-Sébastien et MARCHON Jean-Pierre.

Absents excusés: Mme LARDET Virginie (pouvoir à Mme Marie-Thérèse DUCHENE),

Secrétaire de séance : M. MARCHON Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et APPROUVE, à l'unanimité le compte-rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **INFORMATIONS :**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT :

- DP 16B0009, 4bis rue du Bout Sirop le 04/09/2016,
- PC modificatif 12B0004M01 11 rue du pavé le 27/08/2016,
- Convention MNT (avenant modifiant les taux de cotisations).

### **QUESTION N°1- APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION**

M. le Maire informe que la version définitive du schéma de mutualisation a été adoptée le 23 juin 2016 par le conseil communautaire de la CCVC. Les communes ont 3 mois pour voter celle-ci. Il explique les enjeux de la mutualisation avec les choix des compétences futures optionnelles ou obligatoires.

M. le maire donne pour exemple de compétences obligatoires l'eau et l'assainissement. Il rappelle que la CCVC détient la compétence pour le développement économique, la collecte et le traitement des déchets ménagers.

M. Borycki ajoute qu'il existe d'autres secteurs permettant la mutualisation entre communes ou avec la CCVC et réduire ainsi les coûts. Approuvé à l'unanimité

### **QUESTION N°2 : VOTE DES INDEMNITES DE CONSEILS DU COMPTABLE DU TRESOR**

Mme Allègre rappelle qu'une indemnité de conseil peut être allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux. Mme Badalian receveur municipal ayant quitté son poste à Marines au 31 août, sollicite l'octroi de l'indemnité qui s'élève pour 8 mois à 207.76 euros.

Cette indemnité est versée sur décision de l'assemblée délibérante.

Le décompte pour 2016 est établi sur le réalisé des dépenses réelles concernant les années 2013/2014/2015 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel.

Mme Allègre rappelle qu'il a été décidé en pré conseil de ne pas verser en totalité l'indemnité demandée même si les services rendus par Mme Badalian ont donné satisfaction.

Mme Duchêne rappelle qu'il n'y a pas de systématisation à verser cette indemnité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement d'une somme forfaitaire de 150 euros.

### **QUESTION N°3 : RETRAIT DE LA COMMUNE D'EPIAIS RHUS DU SIMMVVO**

M. Allègre informe du souhait de la commune d'Epiais Rhus de sortir du syndicat du SIMMVVO suite à son adhésion à la communauté de communes Sausseron Impressionnistes qui dispose de sa propre école de musique.

Le SIMVVO a donné son accord le 6 juillet 2016. Il incombe aux communes adhérentes de se prononcer sur la demande de retrait.

Mme Duchêne demande s'il y aura un impact financier pour la participation des autres communes adhérentes au SIMVVO. M. le Maire lui répond que non.

Approuvé à l'unanimité.

#### **QUESTION N°4 : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM**

Mme Allègre explique qu'actuellement l'agent en activité est sur un poste d'agent technique faisant office d'ATSEM. La création d'un poste d'ATSEM permettrait le recrutement de personnes ayant le statut d'ATSEM en adéquation avec les fonctions exercées.

Le comité technique paritaire du CIG a été saisi et a donné un avis favorable.

Approuvé à l'unanimité.

#### **QUESTION N°5 : SURSIS A STATUER**

M. le Maire propose dans le cadre du PLU, conformément à l'article L111-7 et 8 du code de l'urbanisme de prévoir la possibilité d'opposer un sursis à statuer pour les demandes d'autorisations d'urbanisme dans le cas où le projet compromettrait l'exécution du futur PLU ou rendrait plus onéreuse l'exécution d'une opération d'aménagement.

M. le Maire rappelle que les cas où le sursis à statuer peut-être opposé sont limitativement énumérés à l'article L111-7 du code de l'urbanisme.

La durée maximale du sursis est de 2 ans et le sursis doit être levé dans les 2 mois après le vote du PLU

M. Delaleux demande si ce sursis est susceptible de recours.

M. le Maire lui répond que oui, il y a d'ailleurs une jurisprudence prolixe à cet égard souvent favorable aux édiles.

M. le Maire explique que si ce n'est pas une obligation de le voter le sursis à statuer, cette dernière permet une sécurité lors de l'élaboration du PLU. Son application reste encadrée et peut faire l'objet de recours devant les autorités compétentes.

Approuvé à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Mairie** : M. le Maire informe que 2 permis de construire vont être déposés pour la réhabilitation de la mairie : un pour le bâti et un pour les aménagements extérieurs. M. le Maire rappelle que les travaux concernent la réhabilitation totale de la mairie et la mise en conformité des accès aux personnes à mobilité réduite.  
M. Borycki demande quand et par qui seront déposés les appels d'offres et cahier des charges ? M. le maire lui répond que M. Pons architecte est chargé de l'opération en qualité de maître d'ouvrage et rappelle que les délais d'instruction pour les permis de construire sont de 6 mois.
- **PLU** : M. le Maire informe de l'avancée de l'élaboration du PLU, la dernière réunion du PADD a été annulée en raisons de santé de M. Bailleul de Géostudio.
- **Nomination du référent Sécurité Routière** : M le Maire informe que la préfecture demande à ce que soit nommé un référent sécurité routière. M. Pierre DROUIN se propose : accepté.
- **Jeux intervillages** : M. le Maire rappelle que la commune de Frémainville a été choisie pour organiser les prochains jeux inter villages de 2017. La date des jeux est fixée au 10 juin 2017. Une 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre. **Toute aide est la bienvenue.**
- **Fibre numérique** : M. le Maire informe qu'une convention doit être passée entre les prestataires (orange, SFR...) et le Conseil départemental d'ici la mi-décembre concernant l'installation de la fibre numérique. Une réunion début 2017 aura lieu à la CCVC sur le plan d'implantation de la fibre numérique qui devrait être terminée fin 2020.
- **Eclairage public** : M. le maire annonce qu'une demande lui a été faite pour rallumer l'éclairage public à 04h10. Le conseil municipal, sensible à la montée de la pollution lumineuse issue de la généralisation de l'éclairage artificiel qui engendre un gaspillage



d'énergie important, émet un avis défavorable à cette demande et maintient les horaires décidés antérieurement (extinction à 22h30 et rallumage à 5h30). D'autre part le conseil municipal à l'unanimité décide que l'extinction de l'éclairage public se fera dans la nuit du samedi à dimanche à 1 heure du matin.

- **Le repas des seniors** est fixé le jeudi 8 décembre à 12h30 à la distillerie avec comme l'an passé l'aide de M. et Mme LAGO ainsi que le prêt de la salle.
- **Espaces verts** : M. Drouin expose le bilan du travail de l'agent communal (cf. étude) : celui-ci a en charge hormis le suivi des réparations dans les bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et de 6 hectares d'espaces sans compter l'entretien des sentiers récemment ouverts ou ré ouverts (sente des lavandières, du verger..). L'association Vie Vert a été sollicitée pour les gros travaux : nettoyage des fossés et aménagement (chemin de Mantes, rue des Ormeteaux, de la Cavée Bérault) et la taille des talus rue du Bois Galluis, rue du Trianon et rue du Bout Sirop.
- **Aménagements extérieurs** : M. Drouin rappelle les aménagements réalisés cet été : portail à l'entrée de l'école et pose du 2<sup>ème</sup> panneau d'affichage. Le conseil municipal déplore les dégradations volontaires commises sur l'une des tables de pique-nique et la poubelle qui ont été brûlées. M. Le Maire informe des futurs aménagements à la pointe du Château pour canaliser les eaux pluviales, réduire la vitesse excessive des véhicules et interdire sur cet espace le stationnement des véhicules qui gêne la visibilité. Ce lieu sera agrémenté de bacs à fleurs.

#### CR des Syndicats :

- **SIERGE** : Mme Duchêne rappelle que le syndicat est toujours en attente de la réponse de la CU GPSO sur sa reprise ; les communes devront ensuite délibérer sur leur adhésion ou retrait du syndicat. Une réunion avec les maires concernés est prévue. M. Le Maire rappelle le souhait de Frémainville de sortir de ce syndicat.
- **SMIRTOM** : M. Marchon informe :
  - a/ déchets laissés par les gens du voyage : les mairies concernées doivent faire la demande d'une collecte exceptionnelle payante dont le montant est de 150 euros TTC l'heure. Le président tient à ce que le SMIRTOM apporte sa participation afin d'aider les communes.
  - b/ le ramassage des ordures ménagères sera effectué les 1er et 11 novembre pour les communes concernées.
  - c/ Ramassage des encombrants en 2017 : le 3 février, le 26 mai et le 24 octobre.
  - d/ Avenir du centre de tri de Vigny (contrat en cours avec Véolia jusqu'en novembre 2019), une étude est en cours sur le transfert des activités sur le centre de Saint Ouen l'Aumône.
  - e/ Sécurisation des déchetteries Pour éviter les intrusions pour vol, l'ensemble des déchetteries sera à terme équipé de système de vidéo surveillance et aménagements techniques dans le but d'éviter les chutes des utilisateurs dans les bennes.
- **Syndicat des collèges** : M. Delaleux informe de l'avancée du gymnase à Vigny et annonce qu'un prêt unique a été négocié pour une durée de 25 ans.
- **Commission CCVC-jeunesse** : Mme Duchêne informe que la commission jeunesse souhaite créer un conseil intercommunal des jeunes ouvert aux enfants à partir de 12 ans.
- **SIMVVO** : M. le Maire informe qu'un groupe de travail a été créé en bureau communautaire dont l'objet est la participation financière des communes.

Fin de la séance à 22h10

Le Maire  
Marcel ALLEGRE

